MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 JUILLET 2025

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS ÉXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1er juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mercredi 30 Juillet, à 20h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 28 Mars 2025, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Absent excusé :

Début de la séance : 20h00

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard VILLETTE.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juin 2025 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

- **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Rapport sur le Prix et la Qualité du service public des Ordures Ménagères 2024 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Après son approbation par le conseil communautaire, le rapport sur le Prix et la Qualité du service public des Ordures Ménagères 2024 doit faire l'objet d'une communication aux membres du conseil municipal de Brinon-sur-Sauldre, Commune membre de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, en séance public.

- **Décision : Prend acte de la présentation de ce rapport sur le prix et la qualité du service public des ordures Ménagères 2024 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.**

MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2025-0066	**FINANCES – Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Brinon pour l'organisation du bal du 14 Juillet 2025**

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1ère adjointe au Maire et déléguée aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- De verser une subvention exceptionnelle de 500 € au Comité des Fêtes afin de régler les frais occasionnés pour le bal gratuit du 14 juillet 2025.
- D'imputer cette dépense à l'article 65748 du budget principal 2025 de la Commune.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↳ **POUR : 12**

N°2025-0067	**ENFANCE-JEUNESSE – Approbation de la Convention constitutive à titre expérimental du Pôle Éducatif Rural (PER) d'Argent-sur-Sauldre – Brinon-sur-Sauldre – Blancafort – Clémont - Oizon**

Rapporteur : Madame Catherine HUPPE, 2ème adjointe au Maire et déléguée aux services scolaires

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la convention constitutive à titre expérimental du Pôle Educatif Rural (PER) d'Argent sur Sauldre - Brinon sur Sauldre – Blancafort - Clémont – Oizon, annexée ci-jointe à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive à titre expérimental du Pôle Educatif Rural (PER) d'Argent sur Sauldre - Brinon sur Sauldre – Blancafort - Clémont - Oizon.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↳ **POUR : 12**

N°2025-0068	**TRAVAUX – Travaux de rénovation énergétique et restructuration du logement communal « Pauliat » et Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec Cher Ingénierie des Territoires (CIT)**

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, 3ème adjoint au Maire et délégué aux travaux.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le projet des travaux de rénovation énergétique et restructuration du logement communal « Pauliat », comme expliqué ci-dessus,

- De retenir le scénario 2 concernant la surface du logement, soit 178 m^2 de travaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec Cher Ingénierie des Territoires (CIT)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↳ **POUR : 11**

↳ **ABSTENSION : 1 (Gérard VILLETTE)**

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Date d'affichage en mairie : 31 Juillet 2025.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 31 Juillet 2025.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	MAIRIE DE BRINON-SUR-SAULDRE 18 (Cher)
Secrétaire de la Séance : Monsieur Gérard VILLETTE	